

Examen professionnel
d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Session 2014

Spécialité « espaces naturels, espaces verts »

Intitulé de l'épreuve

Epreuve écrite à caractère professionnel, portant sur **la spécialité** choisie par le candidat lors de son inscription.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée 1h 30 – Coefficient 2.

ATTENTION: un seul exemplaire du sujet sera distribué à chaque candidat.

Consignes aux candidats

- Vous devez répondre aux questions directement sur le sujet.
- Les brouillons ne seront pas acceptés et pas corrigés.
- En cas d'erreur, servez-vous éventuellement de blanc correcteur ou rayez proprement la mauvaise réponse.
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur cette copie.

Suite au verso

Consignes aux candidats (suite)

Déroulement de l'épreuve.

- En premier lieu, les candidats doivent compléter la partie anonymat de leur copie et la coller.
- Aucun document personnel n'est autorisé sur la table durant le déroulement des épreuves.
- Seul le petit matériel d'écriture est autorisé sur la table de composition (stylos, crayons, gomme, règle, correcteur liquide) et le cas échéant une calculatrice non programmable.
- Les copies et feuilles de brouillon sont fournies par le Centre de gestion organisateur.
- Les calculatrices autorisées doivent être non programmables et sans imprimante.
- Sont interdits entre les candidats, tout échange de calculatrices, matériel d'écriture, brouillons ou copies.
- Les téléphones mobiles doivent rester strictement éteints et rangés pendant la durée des épreuves.
- Lorsque la durée de l'épreuve est arrivée à expiration, les candidats en sont informés et sont invités à cesser d'écrire et à poser leur stylo. Le candidat continuant d'écrire s'expose à l'annulation de sa copie par le jury.
- Le responsable de salle peut, le cas échéant, décider l'exclusion immédiate de la salle de concours ou d'examen de tout candidat n'ayant pas respecté l'une des consignes.

Respect de l'anonymat.

- Il est demandé aux candidats de composer à l'encre bleue ou noire. L'utilisation d'une autre couleur n'étant admise que si l'intitulé du sujet le précise expressément.
- Aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiales, nom de collectivité autres que ceux mentionnés le cas échéant dans les libellés de sujets, ne doit être portés sur la copie.
- Le jury veille au respect de la règle de l'anonymat. Tout signe distinctif constaté sur la copie entraînera l'attribution d'une note de zéro sur vingt.

Ramassage des copies.

- Le candidat doit remettre au surveillant une copie rendue anonyme par ses soins, même vierge de toute production, et doit obligatoirement signer la feuille d'émargement.
- Les candidats n'ayant pas émargé seront réputés ne pas avoir rendu leur copie.
- Les candidats rendant une copie accompagnée de plusieurs intercalaires sont invités à les insérer dans la copie et à préciser le nombre d'intercalaires dans la case de la copie prévue à cet effet.
- Les brouillons ne sont ni ramassés ni corrigés.

QUESTION 1 : Aménagement durable des espaces / 4 points

Après avoir lu les documents 1 et 2, répondre aux questions suivantes :

1.1) Définir les termes de biodiversité.

.....
.....
.....
.....

1.2) Quel est l'objectif principal de la mise en place d'une trame verte et bleue ?

.....
.....
.....
.....

1.3) Expliquer ce que représente un agenda 21 pour une ville.

.....
.....
.....
.....

1.4) Citer 4 actions utilisées en espaces verts (autres que la lutte biologique) permettant d'atteindre l'objectif « zéro pesticide » en ville.

.....
.....
.....
.....

1.5) Définir la notion de lutte biologique comme une alternative aux pesticides.

.....
.....
.....
.....

1.6) Donner un exemple de lutte biologique en espaces verts.

.....
.....
.....
.....

QUESTION 2 : Engazonnement / 7 points

La pelouse d'un terrain de football a pour dimensions :
Longueur : 100 m – Largeur : 65 m

2.1) Calculer la superficie de la pelouse en m^2 puis en hectare.

.....
.....
.....
.....

2.2) On souhaite engazonner le terrain.

a) Proposer 5 critères pour le choix des Poacées à utiliser.

.....
.....
.....
.....

b) Quelle dose de semis allez- vous préconiser en kg ?

.....
.....
.....
.....

c) Calculer la quantité à semer en kg pour le terrain.

.....
.....
.....
.....

2.3) Pour fertiliser la pelouse on utilise un engrais retard.

a) Définir ce que représente un engrais retard.

.....
.....
.....
.....

b) Que signifie 20-5-8 sur un sac d'engrais ?

.....
.....
.....
.....

c) Quels sont les rôles des trois éléments majeurs de cet engrais sur les Poacées ?

.....
.....
.....
.....

2.4) Citer les 4 opérations les plus courantes pour l'entretien d'un gazon.

.....
.....
.....
.....

2.5) Quel système d'arrosage recommandez-vous pour ce terrain ?
Justifier votre choix par 3 arguments.

.....
.....
.....
.....

QUESTION 3 : Réalisation d'un massif d'arbustes / 5,75 points

3.1) Vous recevez une commande de végétaux pour un chantier de plantation.
Donner la signification des termes suivants inscrits sur les étiquettes :

- Arbuste C2L 60/80

.....
.....
.....
.....

- Tilleul RN 14/16 arbre tige

.....
.....
.....
.....

- Scion

.....
.....
.....
.....

- Baliveau

.....
.....
.....
.....

3.2) Citer 5 arbustes à feuilles persistantes.

.....
.....
.....
.....

3.3) Citer 5 arbustes à feuilles caduques.

.....
.....
.....
.....

3.4) Citer 5 plantes vivaces pour massifs.

.....
.....
.....
.....
.....

3.5) Pour réaliser la plantation des arbres, vous devez utiliser une minipelle qui doit avoir subi la VGP.

Que signifie ce sigle ?

.....
.....
.....
.....
.....

Tous les combien et par qui doit être effectuée la VGP ?

.....
.....
.....
.....
.....

QUESTION 4 : Débroussaillage / 3,25 points

Lors d'une opération de débroussaillage, vous utilisez la débroussailleuse munie du fil. Un certain nombre de règles de sécurité doivent être alors appliquées.

4.1) Citer 4 E.P.I.

.....
.....
.....
.....
.....

4.2) Quelle distance de sécurité devez- vous respecter ?

.....
.....
.....
.....
.....

4.3) Citer 4 vérifications essentielles avant l'utilisation de la machine.

.....
.....
.....
.....
.....

4.4) Quel carburant utilisez-vous pour ce type de matériel ?

.....
.....
.....
.....
.....

4.5) Citer 3 méthodes pour gérer les rémanents de coupe.

.....
.....
.....
.....
.....

DOCUMENT 1

La Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

www.developpement-durable.gouv.fr

La fragmentation des habitats est l'une des cinq causes principales de réduction de la biodiversité. La réalisation d'ouvrages de franchissement pour la faune est destinée à rétablir les continuités écologiques.



Écoduc au-dessus d'une autoroute



Passage à loutres

DOCUMENT 2

Objectif «zéro pesticide» en ville

Dans les zones urbanisées, les pesticides sont souvent utilisés à proximité de l'eau et sur des surfaces imperméabilisées qui favorisent le ruissellement. Près de 30 % de la pollution des eaux par les pesticides ont pour origine les pratiques non agricoles. La réduction de l'usage des pesticides destinés à l'entretien des espaces verts et des voiries communales est un enjeu important pour la préservation de notre ressource en eau. À l'instar d'Orléans, plusieurs villes ont déjà adopté des politiques de gestion plus écologique de leur environnement.

«La ville se fixe pour objectifs de minimiser autant que possible l'usage de produits phytosanitaires et d'investir dans des moyens plus écologiques pour désherber, conformément aux actions 60 à 71 de son Agenda 21. Cette expérience va se concentrer dans un premier temps sur le quartier de Saint-Marceau, puis se généraliser à l'ensemble de la ville.

Sur la voirie, les agents peuvent utiliser la binette, le racloir, les brosses rotatives ou la vapeur d'eau, par exemple. Mais aussi des techniques préventives. Les pieds des arbres peuvent être paillés avec des déchets verts. Des végétaux couvre-sol, des géraniums peuvent également y être plantés. Ces techniques totalement écologiques permettent, de plus, de préserver l'humidité, évitant ainsi un arrosage trop soutenu. [...] À l'entretien de l'espace public égal, ces solutions alternatives ont néanmoins un coût. Mais, pour autant, faut-il continuer, au nom de la chasse aux herbes folles, à mettre en danger la qualité de l'environnement, la richesse de la biodiversité et la santé de la population ? "Bien sûr que non, répond Marie Cugny-Seguin, adjointe au maire chargée du développement durable et du suivi de l'Agenda 21. Ce qu'il faut, désormais, c'est porter un regard différent sur la nature spontanée, en l'acceptant, même en milieu urbain. La mauvaise herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise juste parce qu'elle présente un caractère inesthétique." »

Legrand G., www.orleans.fr